

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hopital - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7780 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Kana Jerien

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage femme et relèvent de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Le bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

VENTORIUM

TOUR EN MAISON DE REPOS

ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit des répétés en plusieurs séances ou actes aux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade.

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

FEUILLE DE SOINS 1598945

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : *Mr. A. Bache F. Lee*

Matricule : *Nefua* Fonction : Poste :

Adresse :

Tél. : Signature Adhérent : *Lee*

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : *Kenza Ferreira* Age :

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie :

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A , le / / Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

Description des actes effectués

نوع العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé+ cotation NGAP	المبلغ المفوت Montant facturé	وصف العمليات المجرأة Signature et cachet du Médecin traitant
11/06/2020	C		5	Dr. Ghizlane BOUDEGGA Hépato-Gastro Entérologue- Proctologue 158, Av. Omar Al Khayam 1er Etage N° 1 Beauséjour - Casablanca Tél: 05 22 36 86 18
INPE et code à Barres				
INPE et code à Barres				

CIM-10

Actes Paramédicaux

نوع العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé+ cotation NGAP	عدد العمليات Nbre d'actes	المبلغ المفوت Montant facturé	عمليات المساعدين الطبيين Signature et Cachet du Paramédical
INPE et code à Barres					
INPE et code à Barres					

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

نوع العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé+ cotation NGAP / NABM	المبلغ المفوت Montant facturé	عمليات الإحياء، الأشعة والصور Signature et Cachet du Radiologue ou Biologiste
12/06/2020	B1560		1731,80	LABORATOIRE HAY HASSAN Dr. Samira BENBENJIM 13, Rue Annabé Beauséjour - Casablanca - Tél: 05 22 38 09 76
INPE et code à Barres				G
INPE et code à Barres				

جريدة الوصفات التي تمت تنفيذها والتجهيزات الطبية الممونة

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

نوع التنفيذ Date d'exécution	الثمن المفوت Prix facturé	توقيع الصيدلي أو ممون التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
11/06/2020	1970	PHARMACIE AL AMANI Mme. Amina Benjim Dex en pharmacie 13, Rue Annabé Beauséjour - Casablanca - Tél: 05 22 38 09 76
INPE et code à Barres		
INPE et code à Barres		

Prestations et services non pris en charge par l'Organisme Gestionnaire

Nature de la prestation	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total

بيان تعويضات التأمين الصحي
الإجباري

RELEVE DES PRESTATIONS
AMO



مديرية التأمين الصحي الإجباري
Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire

مرجع رقم : REF : 610-2-06 :

Page : 1

Référence structurée : 201099518294854

Emis à Casablanca le : 27/10/2020

Identifiant de la famille تعریف العائلة

N° d'immatriculation : 110794049
Règlement du mois : 10/2020
Mode de paiement : Virement

KANA MARIEM
DB NEJMA BLOC 457 N[1118 HAY HASSANI
CASABLANCA 2023

Informations :

معلومات :

مرجع الإشعار بالاستلام Référence accusé de réception	تاريخ العلاج Date de soins	العمليات Actes	مهنيو الصحة Prestataires de soins	مبلغ المصارييف Montant de la dépense	التعريفة المرجعية Tarif de référence	المعامل Coeff.	الكمية Quantité	أساس التعويض Base de remboursement	نسبة التعويض Taux de remboursement%	مبلغ التعويض Montant remboursé
KANA MARIEM										
059990613	11/06/2020	CG	MEDECIN SPECIALISTE BIOLOGIE	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	00	0,-
059990613	11/06/2020	B		1 731,00	1,10	560,00	1,00	1 716,00	70	1 201,20
Total remboursé pour MARIEM										
Total général remboursé										

مليعا خطأ أو نسيان

Sauf erreur ou omission

Coientaire 059990613

Docteur Ghizlane BOUDEGGA

Spécialiste des maladies de l'appareil digestif et du foie
Diplôme de Proctologie de l'Université de Rennes (hémorroïdes, fissure, fistule)
Endoscopie digestive
Certificat Universitaire d'échographie de Casablanca
Ancienne interne au CHU Ibn Rochd

الدكتورة غزلان بودغا



اختصاصية في أمراض الجهاز الهضمي،

الكبد وأمراض المخرج

الفحص الداخلي بالمنظار

الفحص بالصدى

طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Casablanca, le 11/06/2020 الدار البيضاء، في

Nome Neriem Kana

1) Dexium 20 mg

1 gel 30 ml avant petit déjeuner x 07j

2) Achatlénore

1 gel x 3/j (≈ 07h avant ou après repas) x 10j

3) Apazide

1 gel x 2/j

x 3 jours

19/06

Dr. Ghizlane BOUDEGGA
Hépato-Gastro Entérologue-Proctologue
158, Av. Omar Al khayam, 1er étage N° 1
Beauséjour - Casablanca
Tél : 05 22 36 65 18

شارع عمر الخيام، الطابق الأول، رقم 1، بوصيور الدار البيضاء

158, Av. Omar Al khayam - 1er étage, N° 1- Beauséjour - 20200 Casablanca

📞 : 05 22 36 86 18 - 📩 : boudegga.ghizlane@gmail.com

Docteur Ghizlane BOUDEGGA

Spécialiste des maladies de l'appareil digestif
et du foie
Diplôme de Proctologie de l'Université de Rennes
(hémorroïdes, fissure, fistule)
Endoscopie digestive
Certificat Universitaire d'échographie de Casablanca
Ancienne interne au CHU Ibn Rochd

الدكتورة غزلان بودخا



اختصاصية في أمراض الجهاز الهضمي،
الكبد وأمراض المخرج
الفحص الداخلي بالمنظار
الفحص بالصدى
طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Casablanca, le 11/06/2020 الدار البيضاء، في

Mme Nouria KANJA

NFS Ferritinémie CRP

Glycémie à jeun HbA1C Créatinine

ASAT ALAT YGT PAL B-
Dr. Samira BENBRAHIM Bc

TSHs

2f oH vit D₂ D₃

LABORATOIRE HAY HASNANI
Dr. Samira BENBRAHIM
Imme. B28 N°1 Ed. 1er étage - Hay Hassani
Tél: 0522 89 69 81 - 0522 89 33 21

Dr. Ghizlane BOUDEGGA
Hépato-Castro Entérologue-Pécologue
158, Av. Omar Al khayam 1er étage N° 1
Beauséjour - Casablanca
Tél : 05 22 36 66 18

شارع عمر الخيام، الطابق الأول، رقم 1، بوسيجور الدار البيضاء

158. Av. Omar Al khayam - 1er étage, N° 1- Beauséjour - 20200 Casablanca

✉ : boudegga.ghizlane@gmail.com

LABORATOIRE HAY HASSANI

D'analyses Médicales et Biologiques

Immeuble B28, RDC N° 1, Bd. Ibn Sina - Hay Hassani - Casablanca

Facture

Facture N°: 2020-002668

Date 12/06/2020

Patient Mine KANA Meriem

Date Prélèvement : 12/06/2020

Analyses	Valeur en B	Montant
HEMOGRAMME : NFS + PLQ	80	88,00
CRP : PROTEINE-C REACTIVE	100	110,00
GLYCEMIE A JEUN	30	33,00
HEMOGLOBINE GLYQUEE A1C	100	110,00
CREATININE	30	33,00
BILIRUBINE TOTALE ET CONJUGUEE	70	77,00
SGOT/ASAT aspartate aminotransférase	50	55,00
SGPT/ALAT alanine-aminotransférase :	50	55,00
GGT (Gamma glutamyl transférase)	50	55,00
PHOSPHATASES ALCALINES	50	55,00
FERRITINE	250	275,00
TSH-US : THYREOSTIMULINE-HORMONE	250	275,00
VITAMINE D-25-Hydroxy-vitD (25 OH D2+D3)	450	495,00
Total B		1 716,00
APB		1,5
Majoration de garde		
Total		1 731,00

Note d'honoraire: mille sept cent trente et un Dirhams ***

LABORATOIRE HAY HASSANI
Dr. Samira BENBRAHM
Immeuble B28, Bd. Ibn Sina - Hay Hassani
Tél: 0522 89 69 87 - 0522 93 32 01
Fax: 0522 89 69 28



Dr. Samira BENBRAHIM

Pharmacien Biologiste

Diplôme Université Paris Descartes

DU Assurance de la qualité en biologie médicale

DU Audit qualité en biologie médicale

Dossier N° : 120620-015

Mme KANA Meriem

Page : 2/3

ANALYSES DE BIOCHIMIE (SANG)

			Valeurs Usuelles	Antériorité
CRP : PROTEINE-C REACTIVE	:	7,00 mg/l	(Inférieur à 6)	
GLYCEMIE A JEUN	:	0,88 g/l 4,88 mmol/l	(0,7 - 1,05) (3,89 - 5,83)	
HÉMOGLOBINE GLYCOSYLIÉE : (technique HPLC/D10 DE BIORAD)	:	5,20 %	(4,5 - 6,3)	

Les valeurs usuelles sont de 4,5 à 6,3 % lorsque les glycémies sont normales.

Les études modernes ont montré que le diabète est :

* Equilibre glycémique exécent : < à 7%

* Equilibre glycémique moyen : 7 - 8,5 %

* Equilibre glycémique mauvais : > 8,5 %

À l'évidence les exigences doivent tenir compte de l'âge, de l'ancienneté du diabète et des autres problèmes.

CREATININE	:	7,00 mg/l 61,95 µmol/l	(6 - 13) (53,1 - 97,35)
------------	---	---------------------------	--------------------------------

BILIRUBINE TOTALE ET CONJUGUÉE

Bilirubine Totale	:	10,9 mg/l 18,64 µmol/l	(1 - 12) (1,71 - 20,52)
-------------------	---	---------------------------	--------------------------------

Bilirubine Directe (Conjuguée)	:	1,90 mg/l 3,25 µmol/l	(Inférieur à 4) (Inférieur à 3,42)
----------------------------------	---	--------------------------	---

Bilirubine Indirecte (Libre)	:	9,00 mg/l 15,39 µmol/l	(Inférieur à 8) (Inférieur à 13,68)
--------------------------------	---	---------------------------	--

SGOT/ASAT aspartate aminotransférase	:	25,00 UI/l	(Inférieur à 40)
--------------------------------------	---	------------	--------------------

SGPT/ALAT alanine-aminotransférase :	:	21,00 UI/l	(Inférieur à 41)
--------------------------------------	---	------------	--------------------

PHOSPHATASES ALCALINES	:	63,00 UI/l	(Inférieur à 105)
------------------------	---	------------	---------------------

GGT (Gamma glutamyl transférase)	:	27,00 UI/l	(8 - 31)
----------------------------------	---	------------	------------

ANALYSES D'IMMUNOLOGIE-SEROLOGIE

FERRITINE	:	52,50 ng/ml	(15 - 150)
-----------	---	-------------	--------------

ANALYSES HORMONALES

TSH-us : Thyréostimuline-Hormon	:	0,65 µUI/ml	Valeurs Usuelles (0,25 - 5)
---------------------------------	---	-------------	----------------------------------

(Technique : Immunoenzymatique)

LABORATOIRE HAY HASSANI
Dr. Samira BENBRAHIM
Imm. B28 N°1 Bd Ibn Sina - Hay Hassani
Tél. : 05 22 89 69 87 - 05 22 93 32 21
05 22 89 69 88

Immeuble B28, RDC N° 1, Boulevard Ibn Sina, Hay Hassani - Casablanca (à coté dar El Hamra)

Tél. : 05 22 89 69 87 / 05 22 93 32 21 - Fax : 05 22 89 69 88



Dr. Samira BENBRAHIM

Pharmacien Biologiste

Diplôme Université Paris Descartes

DU Assurance de la qualité en biologie médicale

DU Audit qualité en biologie médicale

Casablanca, le : 12/06/2020

Dossier N° : 120620-015



Mle :

Nom : Mme KANA Meriem

Code Patient : 16-04674 Prélèvement du: 12/06/2020 08:35

Demandé par Dr : BOUDEGGA GHIZLANE

CNSS

Compte rendu d'analyses

Page : 1/3

ANALYSES D'HEMATOLOGIE

			Valeurs Usuelles	Antériorité
HEMOGRAMME : NFS + PLQ				
Globules rouges	:	4,55 $10^6/\mu\text{L}$	(4 - 5,3)	4,41 (10/06/16)
Hémoglobine	:	13,90 g/dL	(12,5 - 15,5)	11,9 (10/06/16)
Hématocrite	:	38,60 %	(37 - 46)	35,8 (10/06/16)
VGM	:	84,84 fL	(80 - 95)	81,18 (10/06/16)
TCMH	:	30,55 pg	(28 - 32)	26,98 (10/06/16)
CCMH	:	36,01 g/dL	(30 - 35)	33,24 (10/06/16)
Plaquettes	:	191 $10^3/\mu\text{L}$	(160 - 350)	205 (10/06/16)
Globules blancs	:	2150 $/\mu\text{L}$	(4000 - 10000)	3520 (10/06/16)
Formule sanguine				
Neutrophiles	:	50,7 % $1090,00 /\text{mm}^3$	(2000 - 7500)	2158 (10/06/16)
Eosinophiles	:	3,3 % $71,00 /\text{mm}^3$	(100 - 400)	70 (10/06/16)
Basophiles	:	0,5 % $11,00 /\text{mm}^3$	(Inférieur à 100)	11 (10/06/16)
Lymphocytes	:	28,8 % $619,00 /\text{mm}^3$	(1500 - 4000)	760 (10/06/16)
Monocytes	:	16,7 % $359,00 /\text{mm}^3$	(200 - 800)	521 (10/06/16)

LABORATOIRE HAYHASSANI
Dr. Samira BENBRAHIM
Imm. B28 N°1 Bd. Ibn Sina - Hay Hassani
Tél. : 05 22 89 69 87 - 05 22 93 32 21
fax : 05 22 89 69 88



Dr. Samira BENBRAHIM

Pharmacien Biologiste

Diplôme Université Paris Descartes

DU Assurance de la qualité en biologie médicale

DU Auditeur qualité en biologie médicale

Dossier N° : 120620-015

Mme KANA Meriem

Page : 3/3

VITAMINES

Valeurs Usuelles

Antériorité

Vitamine D-25-Hydroxy-vitD(25 OH D2+D3):

(Technique : ELFA sur MiniVidas)

18,40 ng/ml

46,00 nmol/l

Déficient : < 20 ng/ml

Insuffisant : 20 - 29 ng/ml

Suffisant : 30 - 100 ng/ml

Toxicité potentielle : > 100 ng/ml

Le Biologiste

LABORATOIRE HAY HASSANI
Dr. Samira BENBRAHIM
Imm. B28 N°1 Bd. Ibn Sina - Hay Hassani
Tél. : 05 22 89 69 87 - 05 22 93 32 21